pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 040-200069417-20250408-2025_43-DE

Délibération n°2025-43

Date de la convocation : 2 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de conseillers votants :	41
- dont « pour » :	41
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Etat des effectifs au 1er janvier 2025

Le mardi 8 avril 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Orthevielle, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents :Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER,Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Guy BAUBION BROYE, Sandrine DARRICAU-DUFAU,

Procurations : Dominique DUPUY à Jean-François LATATSTE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Marie Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Régine TASTET à François CLAUDE,

Absents : Thierry CALOONE,Thierry LE PICHON,Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Jean-Luc SEMACOY

VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,
CONSIDÉRANT le rapport d'orientation budgétaire approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2025 et faisant état dans son annexe de l'état des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** de l'état des effectifs au 1er janvier 2025 tel que ci-annexé.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.
Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - COMMUNAUTE DE COMMUNES -